



2018

Rapport de gestion



visana

A votre service, tout simplement.

Rapport de gestion

Rapports financiers

Aperçu

Résultat global 2017 du groupe Visana	5
Introduction des rapports financiers	6

Visana SA

Compte de pertes et profits	13
Bilan	16
Annexe	19
Rapport de révision	25

sana24 SA

Compte de pertes et profits	29
Bilan	30
Annexe	33
Rapport de révision	37

vivacare SA

Compte de pertes et profits	41
Bilan	44
Annexe	47
Rapport de révision	51

Galenos SA

Compte de pertes et profits	55
Bilan	58
Annexe	61
Rapport de révision	66

Visana Assurances SA

Compte de pertes et profits	71
Bilan	74
Annexe	77
Rapport de révision	82

Visana Services SA

Compte de pertes et profits	87
Bilan	88
Annexe	91
Rapport de révision	93

Corporate Governance

Structure de la conduite et organisation	95
Conseil d'administration	96
Direction	99
Principes de la conduite d'entreprise	100
Gestion des risques	102

Glossaire	104
Contact/Impressum	107

Aperçu général groupe Visana 2018

	2018			2017
	LAMal mio CHF	LCA/LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
Primes	2345.6	1 148.3	3 493.9	3 284.4
Diminutions des produits	-10.4	-0.7	-11.1	-7.4
Réassurances	-0.1	-10.7	-10.8	-9.2
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	371.7	-	371.7	336.8
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-374.1	-	-374.1	-338.3
Autres produits de l'activité d'assurance	-	3.8	3.8	5.5
Produits de l'activité d'assurance	2332.7	1 140.7	3473.4	3271.8
Prestations	-2718.8	-789.6	-3508.4	-3371.4
Participations aux coûts/quotes-parts/recours	335.6	4.5	340.1	313.4
Réassurances	-	6.7	6.7	7.7
Prestations diverses	-0.4	-0.0	-0.4	16.2
Compensation des risques	235.7	-	235.7	297.5
Modification des provisions	-16.2	-12.3	-28.5	-65.3
Frais d'administration	-84.1	-215.0	-299.1	-304.4
Autres charges techniques	-	-57.4	-57.4	-38.4
Charges de l'activité d'assurance	-2248.2	-1 063.1	-3311.3	-3 144.7
Résultat de l'activité d'assurance	84.5	77.6	162.1	127.1
Résultat relatif au capital	-14.9	64.5	49.6	84.1
Résultat divers	-0.6	-0.6	-1.2	-1.3
Impôts	-	-29.4	-29.4	-13.5
Résultat d'entreprise	69.0	112.1	181.1	196.4
			mio CHF	mio CHF
Provision pour cas d'assurance			2343.8	2282.6
			%	%
Taux combiné			-95.3	-96.1
Taux de sinistre			-86.7	-86.8
Taux de coûts			-8.6	-9.3
			mio CHF	mio CHF
Champs d'activité				
Primes Clientèle privée			3 054.2	2 828.8
Primes Clientèle entreprises			439.7	455.6
		Quantité	Quantité	Quantité
Indices statistiques				
		1.1.2019	1.1.2018	1.1.2017
Effectif des assurés Clientèle privée		855 200	826 900	800 600
Personnes assurées AOS		641 300	615 300	582 500
Entreprises assurées		16 000	13 300	14 500
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Collaborateurs et collaboratrices		1 346	1 286	1 299
Postes à plein temps		1 207	1 145	1 135

Visana continue à se développer avec succès

Pour l'exercice 2018, le bilan du groupe Visana est à nouveau positif, tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne l'effectif d'assurés.

Le produit de l'activité d'assurance du groupe Visana a augmenté de 201.7 millions de francs par rapport à l'année passée, passant à près de 3.5 milliards de francs. Au 1er janvier 2019, environ 857 400 clientes et clients privés sont assurés chez nous, soit une hausse de 30 400 personnes assurées et des parts de marché supplémentaires. Le résultat d'entreprise est très satisfaisant, à 181.1 millions de francs. Le groupe Visana comprend désormais aussi Galenos SA (anciennement Galenos Assurance-maladie et accidents), société qui a pu être acquise en 2018.

Le résultat des activités d'assurance est de 162.1 millions de francs (année précédente: 127.1 millions), ce qui entraîne un taux combiné (taux de sinistres et de coûts) de 95.3% pour le groupe Visana (année précédente: 96.1%). Le résultat de 84.5 millions de francs de l'assurance-maladie obligatoire (année précédente 77.5 millions) est à nouveau réjouissant. Dans le domaine de l'assurance complémentaire, nous enregistrons un résultat de 77.4 millions de francs (année précédente: 88.9 millions).

Les coûts de prestations moins élevés que prévu ont contribué de manière déterminante au bon résultat de l'activité d'assurance. Malgré ce signe positif, les contrôles des factures demeurent tout aussi stricts. Avec une numérisation ciblée, nous continuons par ailleurs de viser des améliorations de l'efficacité dans tous les domaines.

Les résultats des placements de capitaux sont moins satisfaisants. Les incertitudes sur les marchés financiers ont sensiblement augmenté, ce qui a influencé négativement les résultats des placements de capitaux. Sur les marchés des actions, l'évolution est décevante, en particulier vers la fin de l'année, et des pertes accusées par les cours se sont montées à près de 10% sur la base d'indice. La vaste diversification des placements de fortune mise en œuvre a porté ses fruits, car les obligations et l'immobilier sont restés de valeur stable.

Indépendamment des résultats issus des placements de capitaux, Visana continue à disposer d'une grande stabilité financière et d'une solvabilité élevée. En tant que groupe, elle remplit, largement et sans restriction, toutes les exigences en matière de besoins en capitaux pour les assurances de base selon la LAMal ainsi que pour les assurances complémentaires selon la LCA. Une base financière forte et une gestion de la fortune responsable sont dans l'intérêt de nos assurées et assurés. Ces moyens permettent de compenser les fluctuations des marchés des capitaux, comme celles survenues l'année passée, et du domaine actuariel et de pouvoir faire face aux imprévus de manière appropriée.

L'année passée, le groupe Visana a été profondément ébranlé par le décès de notre CEO de longue date très estimé, Urs Roth, qui a mis fin à ses jours. Nous sommes reconnaissants envers Urs Roth

pour son engagement sans faille. Le conseil d'administration et la nouvelle présidente de la direction, Valeria Trachsel, veillent, avec la direction, à ce que le groupe Visana continue à être perçu comme un partenaire fiable et compétent.

Vous trouverez ci-dessous les détails des résultats du groupe Visana.

Visana SA

Par rapport à l'année précédente, Visana SA présente un résultat actuariel amélioré, de 74.3 millions de francs (année précédente: 70.4 millions). Le volume des primes de l'année rapportée a augmenté de 45.1 millions de francs, passant à plus de 1.8 milliard de francs. Les prestations d'assurance ont augmenté légèrement et Visana SA a obtenu 320.6 millions de francs du fonds de compensation des risques (année précédente: 351.6 millions). Visana SA dispose en 2018 d'un effectif de 486 000 personnes assurées dans l'assurance de base (année précédente: 473 300).

Dans le domaine non actuariel, Visana SA présente une perte de 14.5 millions de francs (année précédente: plus 30.6 millions), ce qui équivaut à un résultat d'entreprise de 59.8 millions de francs (année précédente: 101.0 millions).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2018 un résultat de moins 2.4 millions de francs (année précédente: moins 0.1 mil-

lion). Le volume des primes s'est élevé à 297.2 millions de francs (année précédente: 219.8 millions) et les prestations d'assurance ont augmenté en conséquence, atteignant 198.4 millions de francs (année précédente: 157.8 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 82.7 millions de francs (année précédente: 48.0 millions). sana24 SA dispose en 2018 d'un effectif de 82 900 personnes assurées dans l'assurance de base (année précédente: 63 200).

vivacare SA

vivacare SA a obtenu un résultat positif de 6.5 millions de francs (année précédente: 6.6 millions). Le volume des primes s'est élevé à 175.2 millions de francs (année précédente: 167.2 millions) et les prestations d'assurance ont été de 146.6 millions de francs (année précédente: 147.7 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 13.3 millions de francs (année précédente: 6.1 millions). vivacare SA dispose en 2018 d'un effectif de 46 200 personnes assurées dans l'assurance de base (année précédente: 46 000).

Galenos SA

Galenos SA a obtenu un résultat positif de 5.1 millions de francs (année précédente: 2.5 millions). Le volume des primes s'est élevé à 62.4 millions de francs (année précédente: 67.8 millions) et les prestations d'assurance ont été de 64.8 millions de francs (année précédente: 70.1 millions). Les paiements au fonds

de compensation des risques se sont montés à 10.6 millions de francs en 2017 et à 11.1 millions de francs en 2018. Galenos SA assure 13300 personnes.

Visana Assurances SA

Le résultat actuariel de Visana Assurances SA a augmenté de 27.9 millions de francs par rapport à l'année précédente, passant à 77.5 millions de francs. Le volume des primes s'est élevé à environ 1.1 milliard de francs. Les prestations d'assurance sont restées stables, à environ 0.8 milliard de francs. Dans le domaine non actuariel, un résultat de 64.0 millions de francs a pu être atteint (année précédente: 52.8 millions); un résultat d'entreprise de

112.1 millions de francs a pu être obtenu (année précédente: 88.9 millions). Le domaine de la clientèle privée présente un effectif de 698300 personne assurée (année précédente: 682900) et le domaine de la clientèle entreprises assure environ 13300 entreprises clientes (année précédente: 14500).



Lorenz Hess,
Président du conseil
d'administration



Valeria Trachsel,
Présidente de la direction
d'administration

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2018	2017	Modification
	Chiffre de annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		1 821.3	1 772.7	48.6
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.5	0.6	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-8.0	-5.2	-2.8
Parts des primes de réassurance	1.10	0.0	0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		280.9	272.9	8.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-282.7	-274.1	-8.6
Primes gagnées pour la facture propre		1 812.0	1 766.9	45.1
Prestations assurance obligatoire des soins		-2 247.5	-2 233.9	-13.6
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.2	-0.2	-
Participations aux coûts		262.6	259.4	3.2
Prestations diverses		0.6	15.3	-14.7
Modification des provisions actuarielles		-8.6	-17.1	8.5
Modification des provisions pour la correction des primes		-0.1	-	-0.1
Compensation des risques		320.6	351.6	-31.0
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-1 672.6	-1 624.9	-47.7
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/ 1.10	-65.1	-71.6	6.5
Résultat de l'activité d'assurance		74.3	70.4	3.9
Résultat divers	1.3	-0.3	0.1	-0.4
Résultat terrains et bâtiments	1.4	10.7	8.5	2.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	-24.9	22.0	-46.9
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-14.5	30.6	-45.1
Résultat d'entreprise	1.6	59.8	101.0	-41.2

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport financier

	2018	2017	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF
Primes	1 821.3	1 772.7	48.6
Diminutions des produits sur les primes	-8.0	-5.2	-2.8
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0	0.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	280.9	272.9	8.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-282.7	-274.1	-8.6
Primes gagnées pour la facture propre	1 811.5	1 766.3	45.2
Prestations	-2 247.5	-2 233.9	-13.6
Participations aux coûts	262.6	259.4	3.2
Prestations diverses	0.6	15.3	-14.7
Parts des prestations de réassurance	-8.7	-17.1	8.4
Modification des provisions actuarielles	-0.1	-	-0.1
Modification des provisions pour la correction des primes	320.6	351.6	-31.0
Compensation des risques	-1 672.5	-1 624.7	-47.8
Charges d'exploitation pour la facture propre	-65.1	-71.6	6.5
Résultat de l'activité d'assurance	73.9	70.0	3.9
Résultat divers	-0.3	0.1	-0.4
Résultat terrains et bâtiments	10.7	8.5	2.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-24.9	22.0	-46.9
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-14.5	30.6	-45.1
Résultat d'entreprise	59.4	100.6	-41.2

2018	2017	Modification	2018	2017	Modification
IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
0.5	0.6	-0.1	1821.8	1773.3	48.5
-0.0	-0.0	-	-8.0	-5.2	-2.8
-	-	-	0.0	0.0	-
0.0	0.0	-	280.9	272.9	8.0
-	-	-	-282.7	-274.1	-8.6
0.5	0.6	-0.1	1812.0	1766.9	45.1
-0.2	-0.2	-	-2247.7	-2234.1	-13.6
-	-	-	262.6	259.4	3.2
-0.0	-0.0	-	0.6	15.3	-14.7
0.1	-	0.1	-8.6	-17.1	8.5
-	-	-	-0.1	-	-0.1
-	-	-	320.6	351.6	-31.0
-0.1	-0.2	0.1	-1672.6	-1624.9	-47.7
-0.0	-0.0	-	-65.1	-71.6	6.5
0.4	0.4	-	74.3	70.4	3.9
-0.0	0.0	-0.0	-0.3	0.1	-0.4
0.0	0.0	-	10.7	8.5	2.2
-0.0	0.0	-0.0	-24.9	22.0	-46.9
-0.0	0.0	-0.0	-14.5	30.6	-45.1
0.4	0.4	-	59.8	101.0	-41.2

Bilan actifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments		220.7	224.1	-3.4
Placements financiers		1 129.3	1 140.6	-11.3
Placements de capitaux	1.7	1 350.0	1 364.7	-14.7
Comptes de régularisation actifs		174.7	189.5	-14.8
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	85.5	79.8	5.7
Créances sur la compensation des risques		8.9	11.4	-2.5
Créances par rapport aux offices	1.10	22.2	7.3	14.9
Créances par rapport à des organisations proches		0.6	0.9	-0.3
Autres créances		117.2	99.4	17.8
Créances		251.3	92.4	158.9
Actifs		1 893.2	1 746.0	147.2

Bilan passifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		880.9	779.9	101.0
Résultat annuel		59.8	101.0	-41.2
Capital propre		940.8	881.0	59.8
Provisions actuarielles		428.4	419.8	8.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		160.4	160.4	-
Provisions	1.9	588.8	580.2	8.6
Dettes envers des tiers		6.1	6.1	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations		143.6	121.7	21.9
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		143.1	117.3	25.8
Comptes de régularisation passifs		14.2	10.7	3.5
Dettes envers des offices		4.3	4.1	0.2
Compte de passage pour la correction des primes		-	0.1	-0.1
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.0	0.0	-
Dettes envers des organisations proches	1.10	44.0	18.5	25.5
Dettes		355.3	278.5	76.8
Comptes de régularisation passifs		8.3	6.3	2.0
Capitaux étrangers		952.4	865.0	87.4
Passifs		1 893.2	1 746.0	147.2

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	140.5	145.0	-4.5
Résultat d'entreprise	59.8	101.0	-41.2
Modification des placements de capitaux	48.1	-23.0	71.1
Modification des créances	-17.8	-5.5	-12.3
Modification des provisions	8.6	52.1	-43.5
Modification des comptes de régularisation actifs	14.8	-60.9	75.7
Modification des dettes	76.8	-15.5	92.3
Modification des comptes de régularisation passifs	2.0	4.6	-2.6
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	192.3	52.8	139.5
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	366.5	315.8	50.7
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-427.8	-373.1	-54.7
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-61.3	-57.3	-4.0
Mouvement d'argent net	131.0	-4.5	135.5
Etat final du fonds	271.5	140.5	131.0
Disponibilités	251.3	92.4	158.9
Liquidités	20.2	48.1	-27.9
Liquidités du fonds attestées	271.5	140.5	131.0

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2017	779.9
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	780.0
Attribution résultat d'entreprise 2017	101.0
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	881.0
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	880.9
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	881.0
Attribution résultat d'entreprise 2018	59.8
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	940.8

1. Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en CHF au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **terrains et les immeubles** sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent les obligations à leur valeur du marché.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché.
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché.
- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché.
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Les **provisions pour les risques dans les placements de capitaux** représentent les volatilités à long terme du marché des capitaux. La provision est calculée en fonction du portefeuille complet et est validée chaque année au moyen d'un modèle externe de Value at Risk.

La provision pour risques dans les placements de capitaux se fonde sur les valeurs-cible suivantes:

- 10% de la valeur d'acquisition des placements de capitaux à intérêt fixe plus
- 20% de la valeur d'acquisition des actions et des placements semblables.

Les pourcentages sont basés sur des valeurs empiriques. Les provisions ciblées qui ont été calculées sur la base des pourcentages se situent entre les valeurs-cible, qui ont été calculées sur la base de deux expected shortfalls, l'un ayant un niveau de confiance de 95% et l'autre de 99%.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de 65.1 millions de francs pour 2018 (2017: 71.6 millions). Ce montant comprend les commissions de conclusion de 4.9 millions de francs (2017: 5.8 millions).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à Visana SA pour les membres du conseil d'administration (six membres, et sept membres à partir du 1er septembre 2018) s'est élevée à 155 300 francs en 2018 (2017: 152 400 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 19 500 francs (2017: 14 500 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration se sont montées à 46 600 francs (2017: 36 000 francs).

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,7 postes) se sont montées à 647 200 francs (2017: 623 300 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 111 900 francs (2017: 115 800 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée à l'ancien président de la direction et s'élevait à 161 200 francs (2017: 142 300 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 24 600 francs (2017: 26 800 francs). Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Rendement locatif	12.7	12.9	-0.2
Produits divers	0.0	0.1	-0.1
Produit adaptations à la valeur du marché	4.3	3.2	1.1
Produit terrains et bâtiments	17.0	16.2	0.8
Charge d'assurance	-0.1	-0.1	-
Frais administratifs	-0.5	-0.6	0.1
Entretien et réparations	-4.2	-4.3	0.1
Dépenses diverses pour immeubles	-1.8	-1.7	-0.1
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	-2.5	-1.0	-1.5
Dépenses pour terrains et bâtiments	-9.1	-7.7	-1.4
Produit vente d'immeubles	2.8	-	2.8
Résultat terrains et bâtiments	10.7	8.5	2.2

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2018			2017		
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	10.6	1.2	11.8	10.9	3.2	14.1
Actions	11.6	10.9	22.5	30.2	17.2	47.4
Placements collectifs	4.8	0.6	5.4	3.4	12.3	15.7
Instruments financiers dérivés	14.5	1.4	15.9	7.6	0.7	8.3
Participations	-	0.0	0.0	-	-	-
Liquidités	0.0	0.3	0.3	-	0.6	0.6
Produit lié aux titres et aux placements divers	41.5	14.4	55.9	52.1	34.0	86.1
Obligations	-1.1	-10.8	-11.9	-1.8	-8.2	-10.0
Actions	-0.5	-33.8	-34.3	-3.7	-2.5	-6.2
Placements collectifs	-1.8	-15.8	-17.6	-0.0	-1.3	-1.3
Instruments financiers dérivés	-13.9	-	-13.9	-8.6	-0.6	-9.2
Participations	-	-	-	-	-0.0	-0.0
Liquidités	-0.2	-0.3	-0.5	-0.3	-0.0	-0.3
Dépenses relatives à l'administration de capital	-2.6	-	-2.6	-2.1	-	-2.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-20.1	-60.7	-80.8	-16.5	-12.6	-29.1
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-	-	-	-35.0	-	-35.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	21.4	-46.3	-24.9	0.6	21.4	22.0

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de 59.8 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché.

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	220.7	224.1	-3.4
Obligations	706.7	700.8	5.9
Actions	167.5	177.6	-10.1
Placements collectifs	226.9	205.0	21.9
Instruments financiers dérivés	3.3	4.4	-1.1
Participations*	4.7	4.7	-
Liquidités	20.2	48.1	-27.9
Placements financiers	1 129.3	1 140.6	-11.3
Placements de capitaux	1 350.0	1 364.7	-14.7
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	227.7	233.5	-5.8

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40% du capital propre

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du	Valeur du	Valeur du	Valeur du
	marché active	marché passive	marché active	marché passive
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2017
	CHF	CHF	CHF	CHF
Devises				
Opérations à terme	291 025	-	716 927	-
Actions				
Options	3 010 822	-	3 644 130	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» (3.3 millions de francs).

1.8 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	118.9	108.5	10.4
Réajustement sur créances	-33.4	-28.7	-4.7
Créances sur des preneurs d'assurance	85.5	79.8	5.7

1.9 Provisions

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	427.2	418.5	8.7
Indemnités journalières LAMal	1.2	1.3	-0.1
Provisions actuarielles	428.4	419.8	8.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	160.4	160.4	-
Provisions	588.8	580.2	8.6

1.10 Autres indications

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches

Bilanz

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana Services SA	22.2	7.3
Dette du compte courant Visana Assurances SA	32.1	17.4
Dette du compte courant vivacare SA	5.6	0.7
Dette du compte courant sana24 SA	6.3	0.4

Comptes de pertes et profits

	2018	2017
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0
Charges d'exploitation	65.1	71.6
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.2	0.1
Rendement locatif	5.7	5.7

La réassurance est auprès de sana24 SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Le recul des prestations diverses est justifié par les paiements reçus en 2017 pour les adaptations tarifaires rétroactives des années précédentes.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2018 (ni en 2017).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2018 (ni en 2017).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 13 à 24) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

sana24 SA

sana24 SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2018	2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		298.9	221.6	77.3
Diminutions des produits sur les primes		-1.4	-1.6	0.2
Parts des primes de réassurance	1.9	-0.0	-0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		57.3	37.9	19.4
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-57.6	-38.1	-19.5
Primes gagnées pour la facture propre		297.2	219.8	77.4
Prestations assurance obligatoire des soins		-238.9	-188.1	-50.8
Participations aux coûts		40.9	30.3	10.6
Prestations diverses		-0.4	-0.0	-0.4
Modification des provisions actuarielles		-8.4	-4.5	-3.9
Modification des provisions pour la correction des primes		0.0	-	0.0
Compensation des risques		-82.7	-48.0	-34.7
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-289.5	-210.3	-79.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-9.5	-9.3	-0.2
Résultat de l'activité d'assurance		-1.8	0.2	-2.0
Résultat divers	1.3	-0.1	-0.3	0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.5	-0.0	-0.5
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-0.6	-0.3	-0.3
Résultat d'entreprise	1.5	-2.4	-0.1	-2.3

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières selon la LAMal; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	132.2	15.1	117.1
Placements de capitaux		132.2	15.1	117.1
Comptes de régularisation actifs		25.1	20.1	5.0
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	23.9	21.1	2.8
Créances par rapport aux offices		4.7	0.3	4.4
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	6.3	0.4	5.9
Compte de passage pour la correction des primes		–	0.0	–0.0
Autres créances		0.0	0.1	–0.1
Créances		34.9	21.9	13.0
Disponibilités		63.2	141.4	–78.2
Actifs		255.4	198.5	56.9

Bilan passifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	–
Réserves		93.1	93.2	–0.1
Résultat annuel		–2.4	–0.1	–2.3
Capital propre		90.8	93.2	–2.4
Provisions actuarielles		42.1	33.7	8.4
Provisions	1.8	42.1	33.7	8.4
Dettes envers des tiers		0.9	0.6	0.3
Dettes envers des fournisseurs de prestations		17.3	11.8	5.5
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		13.4	10.2	3.2
Comptes de régularisation passifs		1.3	1.1	0.2
Dettes envers des offices		0.3	0.5	–0.2
Institution commune LAMal		25.1	20.1	5.0
Dettes		58.3	44.3	14.0
Comptes de régularisation passifs		64.2	27.3	36.9
Capitaux étrangers		164.6	105.3	59.3
Passifs		255.4	198.5	56.9

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	141.4	122.7	18.7
Résultat d'entreprise	-2.4	-0.1	-2.3
Modification des placements de capitaux	0.4	0.0	0.4
Modification des créances	-13.0	5.7	-18.7
Modification des provisions	8.4	4.5	3.9
Modification des comptes de régularisation actifs	-5.0	4.2	-9.2
Modification des dettes	14.0	-1.9	15.9
Modification des comptes de régularisation passifs	36.9	21.4	15.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	39.3	33.8	5.5
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-21.5	-15.1	-6.4
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-21.5	-15.1	-6.4
Mouvement d'argent net	17.8	18.7	-0.9
Etat final du fonds	159.2	141.4	17.8
Disponibilités	63.2	141.4	-78.2
Liquidités	96.0	-	96.0
Liquidités du fonds attestées	159.2	141.4	17.8

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.

Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	OKP
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2017	93.2
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	93.3
Attribution résultat d'entreprise 2017	-0.1
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	93.2
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	93.1
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	93.2
Attribution résultat d'entreprise 2018	-2.4
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	90.8

1. Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en CHF, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisées sous «Placements collectifs». Les liquidités sont par ailleurs présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées

dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de 9.5 millions de francs pour 2018 (2017: 9.3 millions). Ce montant comprend les commissions de conclusion, qui s'élèvent à 1.4 million de francs (2017: 2.4 millions).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui

explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration (six membres, et sept membres à partir du 1er septembre 2018) s'est élevée à 20 800 francs en 2018 (2017: 15 900 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 2 600 francs (2017: 1 500 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration se sont montées à 6 300 francs (2017: 3 800 francs).

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour 5,7 postes) se sont montées à 86 900 francs (2017: 64 900 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 15 000 francs (2017: 12 000 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée à l'ancien président de la direction et s'élevait à 21 600 francs (2017: 14 800 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 3 300 francs (2017: 2 800 francs). Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2018			2017		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	0.1	-	0.1	-	-	-
Résultats relatifs aux titres et aux placements divers	0.1	-	0.1	-	-	-
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	-	-0.4	-0.4	-	-0.0	-0.0
Liquidités	-0.2	-	-0.2	-	-	-
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.0	-	-0.0	-	-	-
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.2	-0.4	-0.6	-	-0.0	-0.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.1	-0.4	-0.5	-	-0.0	-0.0

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 2.4 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	36.2	15.1	21.1
Liquidités	96.0	–	96.0
Placements financiers	132.2	15.1	117.1
Placements de capitaux	132.2	15.1	117.1

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	31.5	27.6	3.9
Réajustement sur créances	–7.6	–6.5	–1.1
Créances sur des preneurs d'assurance	23.9	21.1	2.8

1.8 Provisions

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	42.1	33.7	8.4
Provisions actuarielles	42.1	33.7	8.4

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches**Bilan**

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF

Créance du compte courant Visana SA	6.3	0.4
-------------------------------------	-----	-----

Comptes de pertes et profits

	2018	2017
	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0
Charges d'exploitation	9.5	9.3
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.1	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2018 (ni en 2017).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2018 (ni en 2017).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

sana24 SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 29 à 36) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

vivacare SA

vivacare SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2018	2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		176.3	167.8	8.5
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.1	–
Diminutions des produits sur les primes		–1.0	–0.6	–0.4
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		27.6	26.0	1.6
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		–27.8	–26.1	–1.7
Primes gagnées pour la facture propre		175.2	167.2	8.0
Prestations assurance obligatoire des soins		–171.0	–172.2	1.2
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		–0.0	–0.1	0.1
Participations aux coûts		24.7	23.7	1.0
Prestations diverses		–0.3	0.9	–1.2
Modification des provisions actuarielles		–1.4	0.1	–1.5
Modification des provisions pour la correction des primes		–0.0	–	–0.0
Compensation des risques		–13.3	–6.1	–7.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		–161.3	–153.7	–7.6
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	–6.8	–6.6	–0.2
Résultat de l'activité d'assurance		7.1	6.9	0.2
Résultat divers	1.3	–0.2	–0.3	0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	–0.4	–0.0	–0.4
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		–0.6	–0.3	–0.3
Résultat d'entreprise	1.5	6.5	6.6	–0.1

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport financier

	2018	2017	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF
Primes	176.3	167.8	8.5
Diminutions des produits sur les primes	-1.0	-0.6	-0.4
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	27.6	26.0	1.6
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-27.8	-26.1	-1.7
Primes gagnées pour la facture propre	175.1	167.1	8.0
Prestations	-171.0	-172.2	1.2
Participations aux coûts	24.7	23.7	1.0
Prestations diverses	-0.3	0.9	-1.2
Modification des provisions actuarielles	-1.3	0.2	-1.5
Modification des provisions pour la correction des primes	-0.0	-	-0.0
Compensation des risques	-13.3	-6.1	-7.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-161.2	-153.5	-7.7
Charges d'exploitation pour la facture propre	-6.8	-6.6	-0.2
Résultat de l'activité d'assurance	7.1	7.0	0.1
Produits extraordinaires	-0.2	-0.3	0.1
Charges extraordinaires	-0.4	-0.0	-0.4
Résultat extraordinaire	-0.6	-0.3	-0.3
Résultat d'entreprise	6.5	6.7	-0.2

2018	2017	Modification	2018	2017	Modification
IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
0.1	0.1	–	176.4	167.9	8.5
–0.0	–0.0	–	–1.0	–0.6	–0.4
–	0.0	–0.0	27.6	26.0	1.6
–	–	–	–27.8	–26.1	–1.7
0.1	0.1	–	175.2	167.2	8.0
–0.0	–0.1	0.1	–171.0	–172.3	1.3
–	–	–	24.7	23.7	1.0
–0.0	–0.0	–	–0.3	0.9	–1.2
–0.1	–0.1	–	–1.4	0.1	–1.5
–	–	–	–0.0	–	–0.0
–	–	–	–13.3	–6.1	–7.2
–0.1	–0.2	0.1	–161.3	–153.7	–7.6
–0.0	–0.0	–	–6.8	–6.6	–0.2
–0.0	–0.1	0.1	7.1	6.9	0.2
–0.0	–0.0	–	–0.2	–0.3	0.1
–	–0.0	0.0	–0.4	–0.0	–0.4
–0.0	–0.0	–	–0.6	–0.3	–0.3
–0.0	–0.1	0.1	6.5	6.6	–0.1

Bilan actifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		92.8	20.1	72.7
Placements de capitaux	1.6	92.8	20.1	72.7
Comptes de régularisation actifs		3.4	4.1	-0.7
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	13.2	12.7	0.5
Créances par rapport aux offices		0.9	0.4	0.5
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	5.6	0.7	4.9
Autres créances		0.0	0.1	-0.1
Créances		19.7	13.9	5.8
Disponibilités		45.8	104.3	-58.5
Actifs		161.7	142.4	19.3

Bilan passifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		82.7	76.1	6.6
Résultat annuel		6.5	6.6	-0.1
Capital propre		89.3	82.8	6.5
Provisions actuarielles		34.6	33.2	1.4
Provisions	1.8	34.6	33.2	1.4
Dettes envers des tiers		0.6	0.6	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations		11.0	9.7	1.3
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		10.0	7.1	2.9
Comptes de régularisation passifs		1.6	1.3	0.3
Dettes envers des offices		0.6	0.6	-
Institution commune LAMal		3.4	4.1	-0.7
Compte de passage pour la correction des primes		-	0.0	-0.0
Dettes		27.2	23.4	3.8
Comptes de régularisation passifs		10.6	3.0	7.6
Capitaux étrangers		72.4	59.6	12.8
Passifs		161.7	142.4	19.3

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	104.3	112.9	-8.6
Résultat d'entreprise	6.5	6.6	-0.1
Modification des placements de capitaux	0.4	0.0	0.4
Modification des créances	-5.8	-1.5	-4.3
Modification des provisions	1.4	-0.1	1.5
Modification des comptes de régularisation actifs	0.7	4.8	-4.1
Modification des dettes	3.8	-0.7	4.5
Modification des comptes de régularisation passifs	7.6	2.4	5.2
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	14.6	11.5	3.1
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-16.5	-20.1	3.6
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-16.5	-20.1	3.6
Mouvement d'argent net	-1.9	-8.6	6.7
Etat final du fonds	102.4	104.3	-1.9
Disponibilités	45.8	104.3	-58.5
Liquidités	56.6	-	56.6
Liquidités du fonds attestées	102.4	104.3	-1.9

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.

Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal
	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2017	76.1
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	76.2
Attribution résultat d'entreprise 2017	6.6
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	82.8
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2018	82.7
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	82.8
Attribution résultat d'entreprise 2018	6.5
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	89.3

1. Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** comprennent des parts de fonds du marché monétaire en CHF, à leur valeur du marché, qui sont comptabilisées sous «Placements collectifs». Les liquidités sont par ailleurs présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées

dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de 6.8 millions de francs pour 2018 (2017: 6.6 millions). Ce montant comprend les commissions de conclusion de 1.6 million de francs (2017: 0.9 million).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/pré-

tentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble du groupe Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration (six membres, et sept membres à partir du 1er septembre 2018) s'est élevée à 13 400 francs en 2018 (2017: 13 100 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 1 700 francs (2017: 1 200 francs). Les indemnités du président du conseil d'administration sont montées à 4 000 francs (2017: 3 100 francs).

Les indemnités au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,7 postes) se sont montées à 55 700 francs (2017: 53 400 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 9 600 francs (2017: 9 900 francs). L'indemnité la plus élevée proportionnellement a été payée à l'ancien président de la direction et s'élevait à 13 900 francs (2017: 12 200 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 2 100 francs (2017: 2 300 francs). Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte de Visana.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2018			2017		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	0.2	–	0.2	–	–	–
Produit titres et aux placements divers	0.2	–	0.2	–	–	–
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	–	–0.4	–0.4	–	–0.0	–0.0
Liquidités	–0.1	–	–0.1	–	–	–
Dépenses relatives à l'administration de capital	–0.1	–	–0.1	–	–	–
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–0.2	–0.4	–0.6	–	–0.0	–0.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	–0.0	–0.4	–0.4	–	–0.0	–0.0

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de 6.5 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché:

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements collectifs (fonds du marché monétaire)	36.2	20.1	16.1
Liquidités	56.6	–	56.6
Placements financiers	92.8	20.1	72.7
Placements de capitaux	92.8	20.1	72.7

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	17.5	16.1	1.4
Réajustement sur créances	–4.3	–3.4	–0.9
Créances sur des preneurs d'assurance	13.2	12.7	0.5

1.8 Provisions

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	34.2	32.9	1.3
Indemnités journalières LAMal	0.4	0.3	0.1
Provisions actuarielles	34.6	33.2	1.4
Provisions	34.6	33.2	1.4

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Transactions avec organisations proches**Bilan**

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana AG	5.6	0.7

Comptes de pertes et profits

	2018	2017
	mio CHF	mio CHF
Charges d'exploitation	6.8	6.6
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

Transactions avec personnes proches

Aucune en 2018 (ni en 2017).

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2018 (ni en 2017).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

vivacare SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 41 à 50) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre,

une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

Galenos AG

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins, de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Comptes de pertes et profits

		2018	2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		48.2	53.3	-5.1
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.3	0.4	-0.1
Primes assurances LCA		14.7	14.8	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-0.7	-0.6	-0.1
Part de prime réassurance		-0.1	-0.1	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		5.9	5.2	0.7
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-6.0	-5.2	-0.8
Primes gagnées pour la facture propre		62.3	67.8	-5.5
Prestations assurance obligatoire des soins		-61.1	-66.1	5.0
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.1	-0.2	0.1
Prestations LCA		-15.2	-16.6	1.4
Participations aux coûts LAMal		7.4	8.4	-1.0
Participations aux coûts LCA		4.5	4.7	-0.2
Amortissements participation aux coûts LAMal et LCA		-0.0	-0.0	-
Prestations diverses LAMal et LCA		-0.3	-0.3	-
Parts des prestations de réassurance		-	0.0	-0.0
Modification des provisions actuarielles		1.5	-1.8	3.3
Modification des provisions du secteur non assurance		0.1	0.0	0.1
Compensation des risques		11.1	10.6	0.5
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-52.1	-61.3	9.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2	-5.2	-4.4	-0.8
Résultat de l'activité d'assurance		5.0	2.1	2.9
Résultat divers		-0.0	0.2	-0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.3	0.1	0.2	-0.1
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		0.1	0.4	-0.3
Bénéfice/perte avant impôt		5.1	2.5	2.6
Impôts directs		-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise	1.4	5.1	2.5	2.6

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance selon le rapport de gestion

	2018	2017	Modification	2018	2017
	AOS	AOS	AOS	IJ LAMal	IJ LAMal
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes	48.2	53.3	-5.1	0.3	0.4
Diminutions des produits sur les primes	-0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0
Parts des primes de réassurance	-0.1	-0.1	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	5.9	5.2	0.7	-	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-6.0	-5.2	-0.8	-	-
Primes gagnées pour la facture propre	48.0	53.3	-5.3	0.3	0.4
Prestations	-61.1	-66.1	5.0	-0.1	-0.2
Participations aux coûts	7.4	8.4	-1.0	-	-
Prestations diverses	-0.3	-0.3	-	-	-
Parts des prestations de réassurance	-	0.0	-0.0	-	-
Modification des provisions actuarielles	2.2	-1.5	3.7	0.1	0.0
Modification des provisions du secteur non assurance	-	-	-	-	-
Compensation des risques	11.1	10.6	0.5	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-40.7	-48.9	8.2	-	-0.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	-2.6	-2.4	-0.2	-0.1	-0.0
Résultat de l'activité d'assurance	4.7	2.0	2.7	0.2	0.2
Résultat d'exploitation divers					
Résultat relatif aux titres et aux placements divers					
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital					
Bénéfice/perte avant impôt					
Impôts directs					
Impôts directs					

Modification	2018	2017	Modification	2018	2017	Modification	2018	2017	Modification
IJ LAMal	Total LAMal	Total LAMal	Total LAMal	LCA	LCA	LCA	Total	Total	Total
mio CHF									
-0.1	48.5	53.7	-5.2	14.7	14.8	-0.1	63.2	68.5	-5.3
-	-	0.1	-0.1	-0.7	-0.7	-	-0.7	-0.6	-0.1
-	-0.1	-0.1	-	-	-	-	-0.1	-0.1	-
-	5.9	5.2	0.7	-	-	-	5.9	5.2	0.7
-	-6.0	-5.2	-0.8	-	-	-	-6.0	-5.2	-0.8
-0.1	48.3	53.7	-5.4	14.0	14.1	-0.1	62.3	67.8	-5.5
0.1	-61.2	-66.3	5.1	-15.2	-16.6	1.4	-76.4	-82.9	6.5
-	7.4	8.4	-1.0	4.5	4.7	-0.2	11.9	13.1	-1.2
-	-0.3	-0.3	-	-0.0	-0.0	-0.0	-0.3	-0.3	-
-	-	0.0	-0.0	-	-	-	-	0.0	-0.0
0.1	2.3	-1.5	3.8	-0.8	-0.3	-0.5	1.5	-1.8	3.3
-	-	-	-	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
-	11.1	10.6	0.5	-	-	-	11.1	10.6	0.5
0.2	-40.7	-49.1	8.4	-11.4	-12.2	0.8	-52.1	-61.3	9.2
-0.1	-2.7	-2.4	-0.3	-2.5	-2.0	-0.5	-5.2	-4.4	-0.8
-	4.9	2.2	2.7	0.1	-0.1	0.2	5.0	2.1	2.9

-	-	-0.0	0.0	-0.0	0.2	-0.2	-0.0	0.2	-0.2
0.2	0.1	0.1	0.1	-0.1	0.1	-0.2	0.1	0.2	-0.1
0.2	0.1	0.1	0.1	-0.1	0.3	-0.4	0.1	0.4	-0.3
5.1	2.3	2.8	0.0	0.2	-0.2	5.1	2.5	2.6	

-	-	-	-0.0	-0.0	-	-0.0	-0.0	-
5.1	2.3	2.8	0.0	0.2	-0.2	5.1	2.5	2.6

Bilan actifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		68.4	43.5	24.9
Placements de capitaux	1.5	68.4	43.5	24.9
Placements immatériels	1.6	0.0	0.1	-0.1
Immobilisations corporelles	1.6	0.0	0.0	-
Comptes de régularisation actifs		6.0	3.9	2.1
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	1.3	1.2	0.1
Créances par rapport aux offices		0.3	0.2	0.1
Créances		1.6	1.4	0.2
Disponibilités		7.6	8.8	-1.2
Actifs		83.6	57.7	25.9

Bilan passifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	-	0.1
Réserves LAMal		16.7	14.2	2.5
Réserves LCA		-	1.7	-1.7
Résultat annuel		5.1	2.5	2.6
Capital propre		21.9	18.4	3.5
Réserves actuarielles LAMal		13.2	15.4	-2.2
Réserves actuarielles LCA		40.7	15.8	24.9
Réserves non actuarielles LCA		1.5	1.6	-0.1
Provisions	1.8	55.4	32.8	22.6
Dettes envers des tiers		0.7	0.4	0.3
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		4.8	5.7	-0.9
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.4	0.2	0.2
Dettes		5.9	6.3	-0.4
Comptes de régularisation passifs		0.4	0.2	0.2
Capitaux étrangers		61.7	39.3	22.4
Passifs		83.6	57.7	25.9

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds	20.4	17.5	2.9
Résultat d'entreprise	5.1	2.5	2.6
Modification des placements de capitaux	-1.6	0.3	-1.9
Modification des biens immobiliers	0.0	0.0	-
Modification des placements immatériels	0.1	0.0	0.1
Modification des créances	-0.2	0.4	-0.6
Modification des provisions	20.9	1.4	19.5
Modification des comptes de régularisation actifs	-2.1	3.0	-5.1
Modification des dettes	-0.4	-1.0	0.6
Modification des comptes de régularisation passifs	0.2	-0.4	0.6
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	22.0	6.2	15.8
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	4.2	-	4.2
Sortie d'argent provenant des biens immobiliers	-0.0	-0.0	-
Sortie d'argent provenant des placements immatériels	-	-0.1	0.1
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-6.3	-3.2	-3.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-2.1	-3.3	1.2
Versement du capital social	0.1	-	0.1
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	0.1	-	0.1
Mouvement d'argent net	20.0	2.9	17.1
Etat final du fonds	40.4	20.4	20.0
Disponibilités	7.6	8.8	-1.2
Liquidités	32.8	11.6	21.2
Liquidités du fonds attestées	40.4	20.4	20.0

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle.
Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	KVG	VVG
	mio CHF	mio CHF
Réserves 1.1.2017	14.2	1.7
Etat 31.12.2017 avant l'emploi du résultat	14.2	1.7
Attribution résultat d'entreprise 2017	2.5	0.0
Etat 31.12.2017 après l'emploi du résultat	16.7	1.7
Réserves 1.1.2018	16.7	1.7
Dissolution des réserves	–	–1.7
Fondation SA capital de l'organisation	0.1	–
Etat 31.12.2018 avant l'emploi du résultat	16.8	–
Attribution résultat d'entreprise 2018	5.1	0.0
Etat 31.12.2018 après l'emploi du résultat	21.9	0.0

1. Annexe

Établissement de la clôture sous forme résumée

En date du 1^{er} octobre 2018, Galenos SA a repris les actifs et les passifs de l'association Galenos Assurance-maladie et accidents. Galenos SA poursuit les activités de l'association.

Afin de présenter au lecteur du bilan un aperçu annuel avec des chiffres comparatifs, les chiffres financiers de la clôture intermédiaire de l'association Galenos Assurance-maladie et accidents au 30 septembre 2018 (incluant la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018) ainsi que de la clôture annuelle de Galenos SA au 31 décembre 2018 (incluant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018) ont été synthétisés, sur une base volontaire.

Les chiffres de la clôture au 31 décembre 2017 de l'association Galenos Assurance-maladie et accidents ont été utilisés comme chiffres de l'année précédente.

Galenos SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

L'évaluation s'effectue sur la base de critères unitaires. Est applicable le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Les **monnaies étrangères** sont converties en CHF au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché.
- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent les obligations à leur valeur du marché.
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres l'avoir calculé de la compensation des risques et les taux d'intérêt pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances** envers des tiers, tels que des preneurs d'assurance, organisations d'assurance, réassureurs, cantons et autres, sont inscrites au bilan à la valeur nominale et les amortissements dictés par les règles d'une bonne gestion commerciale sont pris en compte de manière appropriée.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont maintenues qu'en CHF et sont présentées

dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles et non actuarielles** sont présentées selon la LAMal et la LCA et sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

L'indemnisation des membres du conseil d'administration (huit personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à environ 181 600 francs (2017: 137 200 francs). L'indemnisation de la direction (deux personnes en moyenne sur l'année) s'est montée à 11 400 francs bruts (2017: 380 800 francs). Cette

somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. L'indemnisation la plus élevée était de 237 600 francs bruts (2017: 229 400 francs).

Des commissions pour intermédiaires d'un total de 0.3 million de francs (2017: 0.2 million) ont été versées.

Honoraire de l'organe de révision

	2018	2017
	mio CHF	mio CHF
Honoraires pour prestations de service de révision	0.11	0.09
Honoraires pour autres prestations de service	0.03	0.01
Total honoraires	0.14	0.10

1.3 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2018			2017		
	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total	Produits et dépenses réalisés	Résultats sur les cours non réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	0.3	0.3	0.6	0.4	–	0.4
Actions	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Liquidités	–	0.0	0.0	–	0.1	0.1
Résultats relatifs aux titres et aux placements divers	0.3	0.6	0.9	0.4	0.1	0.5
Obligations	–0.1	–0.5	–0.6	–0.0	–0.3	–0.3
Actions	–	–0.1	–0.1	–	–	–
Liquidités	–0.0	–0.0	–0.0	–0.0	–	–0.0
Dépenses relatives à l'administration de capital	–0.1	–	–0.1	–0.0	–	–0.0
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	–0.2	–0.6	–0.8	–0.0	–0.3	–0.3
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.1	–	0.1	0.4	–0.2	0.2

1.4 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2018
	mio CHF
Résultat d'entreprise	5.1
Réserves LAMal	–5.1
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	0.0
Réserves LCA	–0.0
Report à nouveau	–

1.5 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	34.1	30.6	3.5
Actions	1.5	1.3	0.2
Liquidités	32.8	11.6	21.2
Placements financiers	68.4	43.5	24.9
Placements de capitaux	68.4	43.5	24.9

1.6 Placements immatériels/immobilisations corporelles

	Placements immatériels	Immobilisations corporelles		
	mio CHF	Mobilier mio CHF	TED mio CHF	Total mio CHF
Valeurs au 1.1.2017				
Valeurs d'achat	–	0.1	0.2	0.3
Réajustements	–	–0.1	–0.2	–0.3
Valeurs comptables	–	0.0	0.0	0.0
Augmentations	0.1	0.0	0.0	0.0
Diminutions	–	–0.0	–	–0.0
Formation de réajustements	–0.0	–0.0	–0.0	–0.0
Dissolution de réajustements	–	0.0	–	0.0
Changements	0.1	0.0	–0.0	–0.0
Total	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	–0.0	–0.1	–0.2	–0.3

Valeurs au 31.12.2017

Valeurs comptables	0.1	0.0	0.0	0.0
---------------------------	------------	------------	------------	------------

Valeurs au 1.1.2018

Valeurs d'achat	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	–0.0	–0.1	–0.2	–0.3
Valeurs comptables	0.1	0.0	0.0	0.0
Augmentations	–	0.0	0.0	0.0
Diminutions	–	–	–	–
Formation de réajustements	–0.1	–0.0	–0.0	–0.0
Dissolution de réajustements	–	–	–	–
Changements	–0.1	–0.0	0.0	–
Total	0.1	0.1	0.2	0.3
Réajustements	–0.1	–0.1	–0.2	–0.3

Valeurs au 31.12.2018

Valeurs comptables	0.0	0.0	0.0	0.0
---------------------------	------------	------------	------------	------------

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	1.5	1.4	0.1
Réajustements de valeur créances	-0.2	-0.2	-
Créances sur des preneurs d'assurance	1.3	1.2	0.1

1.8 Provisions

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	12.8	15.0	-2.2
Indemnités journalières LAMal	0.4	0.4	-
LCA	40.7	15.8	24.9
Provisions actuarielles	53.9	31.2	22.7
Provisions non actuarielles	1.5	1.6	-0.1
Provisions	55.4	32.8	22.6

1.9 Autres indications

Dettes éventuelles

Aucune en 2018 (ni en 2017).

Moyenne annuelle des postes à plein temps

La moyenne du nombre de postes à plein temps sur l'année s'est élevée à 16, comme l'année précédente.

Transactions avec organisations proches

Versement du capital social de 0.1 million de francs par Visana Beteiligungen SA et apport de Visana Assurances SA de 22.5 millions de francs afin de garantir les provisions pour vieillissement LCA.

Evènements après le jour du bilan

Aucun en 2018 (ni en 2017).

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A'assemblée générale de

Galenos SA, Berne

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels résumés de l'Association Galenos Kranken- und Unfallversicherung pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018 et de Galenos SA du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe (pages 55 à 65) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

l'établissement des comptes annuels résumés, conformément aux Swiss GAAP RPC incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels résumés. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifiions et réalisons

l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels résumés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels résumés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels résumés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels résumés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels résumés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels résumés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Autre information

Les comptes annuels de l'Association Galenos Kranken- und Unfallversicherung pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 27 avril 2018.

Ernst & Young SA

Marco Schmid

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Comptes de pertes et profits

		2018	2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA		984.7	981.1	3.6
Primes assurance-accidents obligatoire LAA		148.8	140.7	8.1
Part de la réassurance à la prime		-10.7	-9.2	-1.5
Primes pour compte propre		1 122.8	1 112.6	10.2
Modification des reports de primes		0.1	-0.2	0.3
Primes gagnées pour compte propre		1 122.9	1 112.4	10.5
Autres produits de l'activité d'assurance		3.8	5.5	-1.7
Produits de l'activité technique		1 126.7	1 117.9	8.8
Paiements pour les cas d'assurance LCA		-662.9	-673.4	10.5
Paiements pour les cas d'assurance LAA		-111.5	-103.5	-8.0
Part des réassureurs		6.7	7.7	-1.0
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre		-767.7	-769.2	1.5
Modification des provisions actuarielles		-11.6	-43.8	32.2
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre		-779.3	-813.0	33.7
Charge administrative pour compte propre	1.2	-212.5	-216.9	4.4
Autres charges techniques		-57.4	-38.4	-19.0
Charges de l'activité actuarielle		-1 049.2	-1 068.3	19.1
Résultat actuariel		77.5	49.6	27.9
Produits issus des placements de capital	1.3	171.5	166.2	5.3
Charges issues des placements de capital	1.4	-106.9	-112.6	5.7
Résultat des placements de capital		64.6	53.6	11.0
Résultat d'exploitation		142.1	103.2	38.9
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt		-	-0.2	0.2
Autres charges		-0.6	-0.6	-
Bénéfice/perte avant impôt		141.5	102.4	39.1
Impôts directs		-29.4	-13.5	-15.9
Résultat d'entreprise		112.1	88.9	23.2

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2018	2017	Modification	2018	2017
	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Frais de guérison LCA	Indemnités journalières LCA	Indemnités journalières LCA
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA	665.3	637.2	28.1	276.6	301.7
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	–	–	–	–	–
Part de la réassurance à la prime	–	–	–	-10.7	-9.2
Primes pour compte propre	665.3	637.2	28.1	265.9	292.5
Modification des reports de primes	–	–	–	–	–
Prime gagnée pour compte propre	665.3	637.2	28.1	265.9	292.5
Autres produits de l'activité d'assurance	1.9	1.7	0.2	–	–
Produits de l'activité technique	667.2	638.9	28.3	265.9	292.5
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-427.4	-426.8	-0.6	-214.7	-228.7
Paiements pour les cas d'assurance LAA	–	–	–	–	–
Part des réassureurs	–	–	–	6.7	7.7
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-427.4	-426.8	-0.6	-208.0	-221.0
Modification des provisions actuarielles	-6.5	-4.0	-2.5	14.5	-17.1
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-433.9	-430.8	-3.1	-193.5	-238.1
Charge administrative pour compte propre	-156.1	-157.7	1.6	-28.9	-33.1
Autres charges techniques	-11.3	-11.5	0.2	-43.6	-24.9
Charges de l'activité actuarielle	-601.3	-600.0	-1.3	-266.0	-296.1
Résultat actuariel	65.9	38.9	27.0	-0.1	-3.6
Produits issus des placements de capital					
Charges issues des placements de capital					
Résultat des placements de capital					
Résultat d'exploitation					
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt					
Autres produits					
Autres charges					
Bénéfice/perte avant impôt					
Impôts directs					
Résultat d'entreprise					
Capital propre					
en CHF					
en % des primes nettes					

Modification	2018	2017	Modification	2018	2017	Modification	2018	2017	Modification
Indemnités journalières LCA	Divers LCA	Divers LCA	Divers LCA	LAA	LAA	LAA	Total	Total	Total
mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
-25.1	42.8	42.2	0.6	-	-	-	984.7	981.1	3.6
-	-	-	-	148.8	140.7	8.1	148.8	140.7	8.1
-1.5	-	-	-	-	-	-	-10.7	-9.2	-1.5
-26.6	42.8	42.2	0.6	148.8	140.7	8.1	1 122.8	1 112.6	10.2
-	0.1	-0.2	0.3	-	-	-	0.1	-0.2	0.3
-26.6	42.9	42.0	0.9	148.8	140.7	8.1	1 122.9	1 112.4	10.5
-	0.1	0.1	-	1.8	3.7	-1.9	3.8	5.5	-1.7
-26.6	43.0	42.1	0.9	150.6	144.4	6.2	1 126.7	1 117.9	8.8
14.0	-20.8	-17.9	-2.9	-	-	-	-662.9	-673.4	10.5
-	-	-	-	-111.5	-103.5	-8.0	-111.5	-103.5	-8.0
-1.0	-	-	-	-	-	-	6.7	7.7	-1.0
13.0	-20.8	-17.9	-2.9	-111.5	-103.5	-8.0	-767.7	-769.2	1.5
31.6	-1.7	-1.7	-	-17.9	-21.0	3.1	-11.6	-43.8	32.2
44.6	-22.5	-19.6	-2.9	-129.4	-124.5	-4.9	-779.3	-813.0	33.7
4.2	-6.3	-6.2	-0.1	-21.2	-19.9	-1.3	-212.5	-216.9	4.4
-18.7	-2.5	-2.0	-0.5	-	-	-	-57.4	-38.4	-19.0
30.1	-31.3	-27.8	-3.5	-150.6	-144.4	-6.2	-1049.2	-1068.3	19.1
3.5	11.7	14.3	-2.6	-	-	-	77.5	49.6	27.9
							171.5	166.2	5.3
							-106.9	-112.6	5.7
							64.6	53.6	11.0
							142.1	103.2	38.9
							-	-0.2	0.2
							-	-	-
							-0.6	-0.6	-
							141.5	102.4	39.1
							-29.4	-13.5	-15.9
							112.1	88.9	23.2
							345.2	263.1	82.1
							30.6	23.5	7.1

Bilan actifs

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers		182.8	185.1	-2.3
Participations	1.6	3.9	3.9	-
Papiers-valeurs à intérêts fixes		1 167.3	1 142.9	24.4
Hypothèques		32.2	35.7	-3.5
Actions		450.2	348.7	101.5
Autres placements de capital	1.7	537.3	504.1	33.2
Placements de capitaux		2373.7	2220.4	153.3
Créances sur instruments financiers dérivés		10.2	11.6	-1.4
Disponibilités		204.0	236.5	-32.5
Part des provisions actuarielles issues de la réassurance		0.7	0.8	-0.1
Créances résultant des activités d'assurance	1.8	64.2	72.8	-8.6
Autres créances		10.0	18.2	-8.2
Compte de régularisation actif		15.6	13.9	1.7
Actifs		2678.4	2574.2	104.2

Bilan Passif

		31.12.2018	31.12.2017	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.9	1 784.8	1 795.9	-11.1
Provisions non actuarielles		382.5	352.8	29.7
Provisions		2 167.3	2 148.7	18.6
Dettes résultant des activités d'assurance	1.10	45.5	63.2	-17.7
Autres passifs		2.5	2.7	-0.2
Comptes de régularisation passifs		117.9	96.5	21.4
Dettes		165.9	162.4	3.5
Capitaux étrangers		2 333.2	2 311.1	22.1
Capital-actions		10.0	10.0	-
Réserves légales issues du bénéfice		5.0	5.0	-
Réserves volontaires issues du bénéfice		109.5	109.5	-
Bénéfice reporté/perte reportée		108.6	49.7	58.9
Résultat d'entreprise		112.1	88.9	23.2
Capital propre		345.2	263.1	82.1
Passifs		2 678.4	2 574.2	104.2

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	236.5	216.4	20.1
Résultat d'entreprise	112.1	88.9	23.2
Modification des placements de capitaux	11.6	6.5	5.1
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	1.4	-11.6	13.0
Modification des créances	16.9	-29.2	46.1
Modification des provisions actuarielles	-11.1	38.0	-49.1
Modification des provisions du secteur non assurance	29.7	54.0	-24.3
Modification des comptes de régularisation actifs	-1.7	6.8	-8.5
Modification des dettes	-17.9	19.4	-37.3
Modification des comptes de régularisation passifs	21.4	-64.8	86.2
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	162.4	108.0	54.4
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	828.3	829.0	-0.7
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-993.2	-901.9	-91.3
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-164.9	-72.9	-92.0
Versement de dividende	-30.0	-15.0	-15.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-30.0	-15.0	-15.0
Mouvement d'argent net	-32.5	20.1	-52.6
Etat final du fonds Disponibilités	204.0	236.5	-32.5

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1. Annexe aux comptes annuels

Die Visana Versicherungen AG mit Sitz in Bern erstellt die Jahresrechnung nach den Bestimmungen des Obligationenrechts.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les titres sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les hypothèques et les prêts sont indiqués à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un

modèle de mathématique financière sous forme d'une considération globale pour titres, hypothèques et prêts. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Comptes de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation. Les coûts sont attribués conformément à la clé de répartition définie dans le contrat. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de 212.5 millions de francs pour 2018 (2017: 216.9 millions).

En raison de cette configuration, les collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2018			2017		
	Produits	Gains réalisés	Total	Produits	Gains réalisés	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers	11.8	–	11.8	11.9	–	11.9
Papiers-valeurs à intérêts fixes	18.8	2.1	20.9	19.1	2.3	21.4
Hypothèques	0.4	–	0.4	0.4	–	0.4
Actions	13.8	54.9	68.7	11.7	66.1	77.8
Autres placements de capital*	7.2	62.5	69.7	8.7	46.0	54.7
Produits issus des placements de capital	52.0	119.5	171.5	51.8	114.4	166.2

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Aufwand aus Kapitalanlagen

	2018			2017		
	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total	Amortissements et réajustements de la valeur**	Pertes réalisées	Total
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers	-12.2	-	-12.2	-12.4	-	-12.4
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-0.1	-4.0	-4.1	-0.3	-4.4	-4.7
Actions	-38.2	-24.2	-62.4	-42.4	-18.7	-61.1
Autres placements de capital*	-3.4	-24.8	-28.2	-3.9	-30.5	-34.4
Charges des placements de capital	-53.9	-53.0	-106.9	-59.0	-53.6	-112.6

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

** compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de la fortune de Visana Assurances SA sont largement diversifiés et la stratégie de placement est fonction de la capacité de risque ainsi que des attentes relatives au rendement ou aux risques des différentes catégories de placements. Les performances des placements qui en résultent s'élevèrent à moins 2.75% (2017: plus 5.97%).

Sur les marchés des actions, l'évolution est insatisfaisante, en particulier vers la fin de l'année, et les pertes accusées par les cours se sont montées à près de 10% sur la base d'indice. La vaste diversification des placements de fortune a porté ses fruits, car les obligations et l'immobilier sont restés de valeur stable.

1.6 Participations

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Visana Services SA, Berne Prestations de services en matière d'assurance Capital-actions CHF 6.5 mio Participation 60% / part des voix et du capital 60%	3.9	3.9

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements alternatifs	135.8	109.5	26.3
Placements de capital collectifs	401.5	394.6	6.9
Autres placements de capital	537.3	504.1	33.2

Dérivés pour la couverture des risques	Valeur du marché active	Valeur du marché passive	Valeur du marché active	Valeur du marché passive
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Devises				
Opérations à terme	1.2	–	2.7	–
Actions				
Options	9.0	–	8.9	–

1.8 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	31.4	52.2	–20.8
Sociétés d'assurance	0.7	3.2	–2.5
Créances envers des organisations proches	32.1	17.4	14.7
Créances résultant des activités d'assurance	64.2	72.8	–8.6

Passifs

1.9 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Reports de primes	1.5	1.6	–0.1
Provisions pour sinistres	330.6*	312.7*	17.9
Provisions pour fluctuations	27.5	27.0	0.5
Provisions de sécurité	799.6	828.3	–28.7
Provisions pour vieillissement	351.4	356.0	–4.6
Provisions pour participation à l'excédent	44.3	56.9	–12.6
Capitaux de couverture des rentes	87.7	78.8	8.9
Autres provisions techniques	142.2	134.6	7.6
Provisions	1784.8	1795.9	–11.1

* Les provisions pour sinistres sont exprimées à leur valeur brute. La part des provisions actuarielles issues de la réassurance se monte à CHF 0.7 mio (année précédente CHF 0.8 mio).

1.10 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	39.8	42.2	–2.4
Dettes diverses	5.7	21.0	–15.3
Dettes résultant des activités d'assurance	45.5	63.2	–17.7

1.11 Justification des fonds propres

mio CHF

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2017		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2017		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2017		49.7
Attribution résultat d'entreprise 2017		88.9
Versement de dividende	30.0	
Attribution au bénéfice reporté	58.9	
Etat au 31.12.2017		263.1

Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2018		5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2018		109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2018		108.6
Attribution résultat d'entreprise 2018		112.1
Etat au 31.12.2018		345.2

1.12 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la TVA et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le 31 décembre 2018, le volume de souscription de ces programmes était de 279.0 millions de francs (2017: 266.5 millions), dont 71.9 millions de francs n'avaient pas encore été retirés au 31 décembre 2018 (2017: 95.0 millions).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement, des

instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le 31 décembre 2018, le volume de contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de 324.5 millions de francs (2017: 301.8 millions). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

1.13 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision du groupe Visana est payé par le biais de Visana Services SA et calculé conformément à la clé de répartition définie.

1.14 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	112.1	88.9
Bénéfice reporté	108.6	49.7
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	220.7	138.6
Prélèvement du dividende brut	-30.0	-30.0
Report à nouveau	190.7	108.6

2. Rapport sur la situation

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément à la mise en place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la survenance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2018.

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

Visana Assurances SA est sur la bonne voie et bien parée pour l'avenir.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Assurances SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 71, 74 à 80) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

Visana Services SA

La société de services Visana Services SA assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs sont employés par Visana Services SA

Comptes de pertes et profits

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Produit des prestations de service	272.5	284.3	-11.8
Produit net de l'activité des prestations de services	272.5	284.3	-11.8
Frais de personnel	-139.9	-145.6	5.7
Frais de marketing	-99.6	-103.9	4.3
Frais de location et d'entretien	-11.5	-11.4	-0.1
Charges administratives diverses	-20.5	-22.5	2.0
Charges diverses	-131.6	-137.8	6.2
Amortissements	-1.0	-0.9	-0.1
Frais administratifs	-272.5	-284.3	11.8
Résultat de l'activité des prestations de services	-	-	-
Produit financier	0.0	0.0	-
Charge financière	-0.1	-0.0	-0.1
Impôts directs	-0.0	0.0	-0.0
Résultat d'entreprise	-0.1	0.0	-0.1

Bilanz actifs

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Disponibilités	69.3	54.2	15.1
réances résultant de livraisons et de prestations	4.4	4.5	-0.1
Réajustement sur créances	-3.9	-3.8	-0.1
Autres créances à court terme	0.8	0.8	-
Créances	1.3	1.5	-0.2
Comptes de régularisation actifs	7.4	7.4	-
Fonds de roulement	78.0	63.1	14.9
Immobilisations corporelles	1.0	0.8	0.2
Actifs immobilisés	1.0	0.8	0.2
Actifs	79.0	63.9	15.1

Bilanz passifs

	31.12.2018	31.12.2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations	7.1	8.0	-0.9
Compte courant Visana SA avec intérêt	22.2	7.3	14.9
Autres dettes à court terme	1.7	1.0	0.7
Dettes	31.0	16.3	14.7
Comptes de régularisation passifs	30.4	29.9	0.5
Provisions à court terme	4.4	4.3	0.1
Capitaux étrangers à court terme	65.8	50.5	15.3
Provisions à long terme	1.6	1.7	-0.1
Capitaux étrangers à long terme	1.6	1.7	-0.1
Capital-actions	6.5	6.5	-
Réserves légales issues du bénéfice	0.3	0.3	-
Bénéfice reporté	4.9	4.9	-
Résultat d'entreprise	-0.1	0.0	-0.1
Capital propre	11.6	11.7	-0.1
Passifs	79.0	63.9	15.1

Compte des mouvements financiers

	2018	2017	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Etat initial du fonds Disponibilités	54.2	39.3	14.9
Résultat d'entreprise	-0.1	0.0	-0.1
Modification des biens immobiliers	1.0	0.9	0.1
Modification des créances	0.2	1.1	-0.9
Modification des comptes de régularisation actifs	-	0.5	-0.5
Modification des dettes	14.7	6.5	8.2
Modification des comptes de régularisation passifs	0.5	6.9	-6.4
Modification des provisions à court terme	0.1	-0.1	0.2
Modification des provisions à long terme	-0.1	-	-0.1
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	16.3	15.8	0.5
Entrée d'argent provenant des biens immobiliers	0.2	0.0	0.2
Sortie d'argent provenant des biens immobiliers	-1.4	-0.9	-0.5
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-1.2	-0.9	-0.3
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-	-	-
Mouvement d'argent net	15.1	14.9	0.2
Etat final du fonds Disponibilités	69.3	54.2	15.1

1. Annexe aux comptes annuels

Visana Services SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

Produit des prestations de service

Le produit des prestations de services comprend des frais administratifs réglés et refacturés à Visana SA et à Visana Assurances SA ainsi qu'à sana24 SA et à vivacare SA.

CO article 959c

Les soldes des devises étrangères dans les disponibilités sont convertis selon le cours du jour de référence ou de la fin de l'année.

Moyenne annuelle des postes à plein temps

La moyenne du nombre de postes à plein temps sur l'année s'est élevée à 1178.9 (2017: 1151.3).

Dettes non présentées dans le bilan, issues de contrats de bail à long terme

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Contrats de bail à long terme avec échéance restante de plus de 12 mois après le jour du bilan	8.7	9.0
dont arrivant à échéance dans 1 à 5 ans	7.3	7.1
dont arrivant à échéance après 5 ans	1.4	1.9

Garantie de location sans dépôt CHF 0.0 mio, avec échéance en 2029

Dettes avec des organisations proches

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Dettes du compte courant Visana SA avec intérêt	22.2	7.3
Autres dettes à court terme Visana Assurances SA	0.3	0.1

Honoraire de l'organe de révision

	2018	2017
	mio CHF	mio CHF
Honoraires pour prestations de service de révision	0.44	0.38
Honoraires pour autres prestations de service	–	0.34
Total honoraires	0.44	0.72

L'honoraire de l'organe de révision se rapporte à Visana Services SA et aux entreprises gérées par cette dernière.

2. Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

Le conseil d'administration propose l'emploi suivant du résultat au bilan:

	31.12.2018	31.12.2017
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	-0.10	0.04
Bénéfice reporté	4.99	4.95
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	4.89	4.99
Attribution aux réserves légales	-	-0.00
Report à nouveau	4.89	4.99

3. Rapport sur la situation

Postes à plein temps

Concernant la moyenne annuelle du nombre de postes à plein temps, nous renvoyons à l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des risques

Le groupe Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe. L'évaluation des risques est effectuée chaque année au moyen d'analyses (assessments). Sous la haute responsabilité du conseil d'administration, la direction et les différents responsables des processus élaborent des profils de risques adaptés aux niveaux de responsabilité, avec des scénarios de risque spécifiques, axés sur l'avenir. Les influences et les développements externes et internes à l'entreprise sont pris en compte et analysés. En complément

à la mise en place systématique des réglementations et des instructions déterminant les activités opérationnelles, les effets et la vraisemblance de la surveillance de risques sont évalués et des mesures sont déposées. Une équipe de gestion des risques coordonne le processus ainsi que les rapports sur les résultats et surveille la réalisation des mesures définies.

Evènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à relever en 2018.

Perspectives d'avenir

Visana Services SA continuera à assumer la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels annuels annuels annuels

A l'Assemblée générale de

Visana Services SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Services SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 87 à 91) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes

comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid

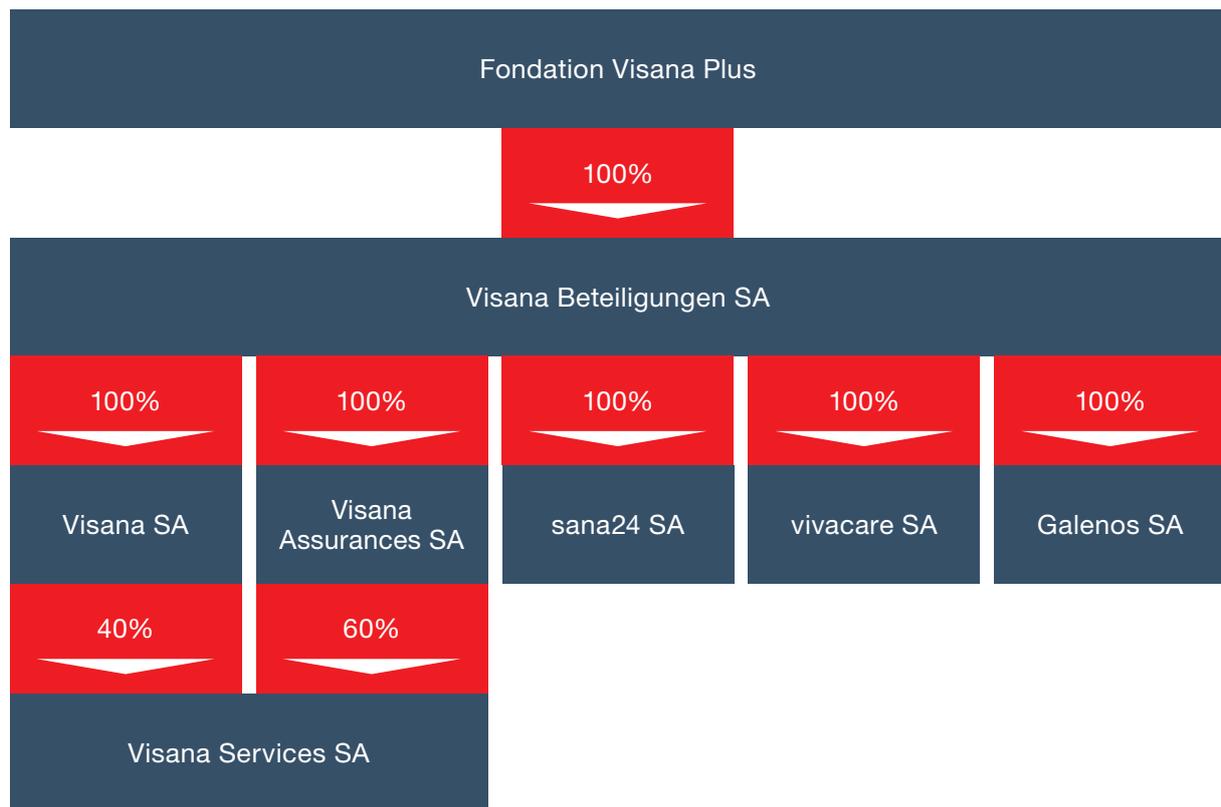
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

Berne, 27 mars 2019

Structure de la conduite et organisation



Le groupe Visana comprend les huit sociétés suivantes:

Fondation Visana Plus

La fondation possède 100% du capital-actions de Visana Beteiligungen SA. Elle soutient des projets dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Visana Beteiligungen SA

La société de participation possède 100% du capital-actions de Visana SA, Visana Assurances SA, sana24 SA, vivacare SA et Galenos SA. Visana Beteiligungen SA peut détenir des participations de toute sorte. Elle n'exerce aucune activité opérationnelle.

Visana SA

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), pour l'assurance-accidents obli-

gatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et pour d'autres catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée).

sana24 SA et vivacare SA

Les deux sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Galenos SA

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins (AOS), de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Galenos SA, société nouvellement acquise, sera intégrée progressivement aux processus existants du groupe Visana, à partir de 2019.

Visana Services SA

La société de service assume la gestion opérationnelle de Visana SA, de sana24 SA, de vivacare SA et de Visana Assurances SA. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont employés par Visana Services SA.

Les conseils de fondation et d'administration

Le conseil d'administration du groupe Visana renforce ses compétences dans le domaine de la numérisation.

Stefan Niedermaier, entrepreneur de 56 ans et expert reconnu en matière de numérisation, a rejoint le conseil d'administration le 4 septembre 2018. En qualité de propriétaire de DV Bern AG et président du conseil d'administration, Stefan Niedermaier dispose d'une vaste expérience en matière de numérisation

et de management ainsi que dans le domaine informatique. Par sa riche expérience, il renforcera le développement notamment dans le domaine informatique et de la numérisation, ce qui profitera en définitive aux assurés et assurées de Visana.

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Hess Advisum GmbH. Conseiller national. Divers mandats conseil d'administration et conseil de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Chargé de mandats d'expertise et d'évaluation. Divers mandats au sein de conseils d'administration et comités consultatifs. Occupe des fonctions chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart, membre (1969)	Avocate, LL.M avec de nombreuses années d'expérience dans les domaines Legal, Compliance et Governance et dans des entreprises cotées en bourse et soumises à l'autorité de la FINMA, partenaire dans le cabinet d'avocats Wernli Biedermann Partner, à Berne. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.
Andreas Gattiker, membre (1967)	Dr med et MBA. CEO Hôpital cantonal Obwalden. Divers mandats CA. Occupe des fonctions chez Visana depuis 2013.
Cornelia Gehrig-Nell, membre (1966)	Licenciée ès sciences politiques et experte-comptable diplômée. CFO Bystronic Group. Divers mandats au sein de conseils d'administration, présidente du comité d'audit et de risques de la banque SLM. Occupe des fonctions chez Visana depuis 2003.
Stefan Niedermaier, membre (1962)	Entrepreneur, MBA (EDHEC), doté d'une longue expérience dans les domaines de l'informatique et de la numérisation. Propriétaire et président du conseil d'administration de DV Bern AG. Divers mandats dans des conseils d'administration. Occupe des fonctions chez Visana depuis 2018.

Pour son engagement en faveur de Visana, Albrecht Rychen a été nommé président d'honneur en avril 2017, suite à son retrait des conseils d'administration et de fondation.

Composition des comités du conseil d'administration

	Audit and Risk Committee (ARC)	Nomination and Compensation Committee (NCC)
Lorenz Hess		Membre
Robert E. Leu	Membre	
Roland Frey	Membre	
Andreas Gattiker		Président
Cornelia Gehrig-Nell	Présidente	

La direction

La présidente de la direction est la responsable opérationnelle de l'entreprise. Elle représente Visana Services SA à l'extérieur, dans la mesure où le domaine d'activité de la direction est concerné. Valeria Trachsel a repris la direction le 13 novembre 2018, succédant à Urs Roth, qui a mis fin à ses jours le 12 novembre 2018.

La direction est tenue, par l'intermédiaire de sa présidente, de rendre régulièrement et sans réserve au conseil d'administration des rapports au sujet de toutes les activités qui ont une influence importante sur le groupe Visana.

Cession des activités de management

Le groupe Visana n'a pas cédé d'activités de management à des tiers en dehors du groupe. Dans le cadre de conventions de prestations de service, les entreprises du groupe Visana ont chargé Visana Services SA d'exécuter les activités opérationnelles.

Compétences

Le règlement d'organisation de Visana Services SA définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration.

La direction informe régulièrement le conseil d'administration du déroulement des affaires, des nouvelles activités ou champs d'affaires et des projets importants.

Membres de la direction

	Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée Visana
Valeria Trachsel	1961	Présidente	Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral formatrice d'adulte diplômée et Master of Health Administration (MHA)	1988
Stephan Wilms	1963	Suppléant de la présidente de la direction, responsable du ressort Finances	Economiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010
Patrizio Bühlmann	1961	Responsable Clientèle entreprises	Spécialiste en assurance avec diplôme fédéral. Economiste d'entreprise en assurance (DVA). Integrated Management Executive MBA	2015
Christoph Engel	1961	Responsable du ressort Sinistres	Diplôme post-grade Management im Gesundheitswesen, expert diplômé en assurance-maladie, spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral	1980
Franziska Grossen Feuz	1970	Responsable du ressort Services	Avocate, Master of Advanced European Studies (MAES)	1997
Christoph Lanz	1963	Responsable du ressort Informatique	Diplôme fédéral informaticien de gestion avec diplôme fédéral et licencié en droit,	2004
Roland Lüthi	1960	Responsable Clientèle privée	Spécialiste en assurance diplômé, responsable de vente diplômé, International Executive MBA	2007

Gouvernement d'entreprise

Le groupe Visana respecte les dispositions légales et réglementaires et tient compte des principes de gouvernement d'entreprise du Swiss Code of Best Practice.

Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales. Visana respecte les lois et les prescriptions des autorités de surveillance et agit selon les exigences du Swiss Code of Best Practice.

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2018.

Conseil d'administration

La composition des conseils de fondation et d'administration est basée sur une procédure de sélection standardisée, sur des profils d'exigence spécifiques, sur des compétences techniques, sur l'expérience de conduite ainsi que sur la personnalité et vaut pour toutes les sociétés du groupe Visana en union de fonctions. A cet égard, il est veillé à ce que la diversité soit aussi grande que possible.

Les conseils de fondation et d'administration du groupe Visana sont entièrement composés de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein des sociétés du groupe Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En outre, les conseils de fondation et d'administration n'ont pas de relation commerciale avec Visana ou les sociétés du groupe qui pourraient les influencer dans leur activité au sein des conseils de fondation et d'administration. Le conseil de fon-

dation et le conseil d'administration sont élus pour un mandat d'une année.

Le conseil d'administration de Visana Services SA est en charge de la haute surveillance sur la direction opérationnelle (direction). Il dispose des instruments de conduite suivants: Audit and Risk Committee (ARC), Nomination and Compensation Committee (NCC), Révision interne et Controlling stratégique et gestion des risques. Il accorde beaucoup d'importance au système de contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité aux normes et règlements (compliance). En plus de l'auto-évaluation régulière, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe.

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC prépare tous les thèmes financiers pertinents ainsi que les domaines partiels de la gestion des risques intégrale, qui sont traités par le conseil d'administration à l'occasion d'une de ses séances. Par ailleurs, il surveille de manière continue les évolutions à risque sur le marché de la santé suisse et dans le domaine de la politique de la santé, qui pourraient avoir un impact notable sur Visana.

Nomination and Compensation Committee (NCC)

Le NCC prépare tous les points à l'ordre du jour pertinents en ce qui concerne les nominations et les rémunérations des membres des niveaux de conduite stratégiques et opérationnels du groupe Visana. A cet égard, il tient compte des conditions-cadres politiques, à savoir les dispositions

de l'art. 95 al. 3 CF et les recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Le comité traite par ailleurs de thématiques relatives à la gestion du personnel importantes sur le plan stratégique et assure la révision périodique des documents liés à la politique du personnel.

Révision interne

La révision interne soutient le comité d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres à l'ARC, qui suit la mise en œuvre des mesures d'amélioration convenues ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels du groupe Visana et de ses sociétés. L'honoraire de révision pour l'année 2018 s'est élevé à environ 440 000 francs.

Indemnisations

Les honoraires et les salaires des membres des conseils de fondation et d'administration, ainsi que de la direction, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnités versées en 2018 aux membres des conseils de fondation et d'administration (six membres, puis sept membres à partir du 1er septembre 2018) se sont élevées à 473 700

francs. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 59 400 francs. Les indemnités payées au président de la fondation et du conseil d'administration se sont montées à 142 300 francs.

Les indemnités destinées à la conduite opérationnelle du groupe Visana (six membres pour 5.7 postes) se sont montées à 1 974 500 francs au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 341 500 francs. L'indemnité la plus élevée a été payée à l'ancien président de la direction et s'élevait à 491 900 francs, avec des cotisations à la caisse de pension de 75 100 francs. L'augmentation de l'indemnisation pour la conduite opérationnelle par rapport à l'année précédente est imputable au versement anticipé de la part variable pour l'année 2018, destinée à l'ancien président de la direction.

Les membres de la direction doivent remettre les tantièmes, les honoraires, etc., qui leur sont attribués au titre de mandats qu'ils accomplissent pour le compte du groupe Visana.

Gestion des risques et compliance

Visana a précocement identifié le besoin d'une gestion des risques intégrale et la développe de manière conséquente. Ainsi, les exigences réglementaires qui augmentent constamment sont activement prises en compte.

Gestion des risques

Visana dispose d'une gestion des risques complète et institutionnalisée. Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Ainsi, les conséquences possibles peuvent être identifiées suffisamment tôt et des mesures adéquates mises en place. Aussi bien du point de vue stratégique qu'opérationnel, ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite, à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de Visana, appliqué à l'ensemble de l'entreprise et basé sur les risques, s'oriente aux circulaires pertinentes de l'Autorité fédérale de surveillance financière (FINMA), relatives au gouvernement d'entreprise, à la gestion des risques et au système de contrôle interne. La gestion basée sur les outils et standardisée des contrôles (y compris l'évaluation du design et de l'efficacité quant au pilotage du risque) permet d'améliorer la documentation et les rapports relatifs à ces derniers. L'objectif est de garantir et d'attester l'efficacité des contrôles internes. Les processus du système de contrôle interne sont conformes au standard international COSO pour les contrôles internes (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). L'accent est mis sur un environnement de contrôle adapté à l'entreprise, qui renforce la

conscience des collaborateurs et des personnes en charge de conduite quant au contrôle dans le cadre des affaires courantes.

Compliance

Le conseil d'administration et la direction de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), dont la responsabilité ne peut pas être déléguée. En d'autres termes: tous les collaborateurs de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques, l'e-learning sur la compliance ainsi que des séquences d'information, orientées aux degrés de fonction et spécifiques, soutiennent la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaborateurs et collaboratrices dans les affaires courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Business Continuity Management

Le Business Continuity Management de Visana fait partie intégrante de la gestion des risques. Il désigne l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise qui permet de maintenir ou de rétablir les processus opérationnels critiques en situation de crise ou de conditions difficiles ne pouvant pas être prévues. Visana remplit les standards minimaux contraignants de l'Association suisse d'assurances.

Protection des données

Dans le contexte de notre système de gestion de la qualité certifié, nous avons certifié notre service de réception des données, depuis plusieurs années, conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données (VDSZ) et

avons reçu à cet égard le label «GoodPriv@cy». Cette certification ainsi que le label de qualité externe attestent que la gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Les deux certificats sont examinés annuellement. La sensibilisation de nos collaboratrices et collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale.

Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Nous avons aussi mis en ligne un «Web-Based-Training» obligatoire pour tous les collaborateurs et collaboratrices, sur les thèmes de la sécurité des informations et la protection des données. Les audits internes et externes garantissent également que cette dernière soit vécue en pratique.

Glossaire du rapport de gestion 2018

OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est une autorité fédérale de la Confédération helvétique et fait partie du Département fédéral de l'intérieur.

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que l'assuré doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Action récursoire

Demande de restitution des prestations payées par Visana, dans le cadre d'un accord de recours ou après détermination de la responsabilité civile d'un tiers.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du

sexe des assurés. Cet ajustement des différences liées à la structure des risques est un correctif à la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Quote-part

Partie de la participation aux coûts de l'assuré représentant un pourcentage des coûts de traitements occasionnés à un assuré par un sinistre dépassant le montant de la franchise.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une

image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Paiements pour les cas d'assurance

Le paiement pour les cas d'assurance recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

Contact

Le groupe Visana dispose d'un réseau d'agences qui couvre l'ensemble de la Suisse et qui forme la base de la proximité et du contact avec la clientèle.

Vous trouverez la liste complète de toutes les agences sous www.visana.ch/agences

Le rapport de gestion a aussi été publié en allemand. La langue originale est l'allemand.

Impressum

Editeur

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 15
info@visana.ch

Layout

Hertig + Co. SA, Lyss

Moins de papier pour protéger l'environnement

Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à l'impression du rapport de gestion

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document; elle désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 15
info@visana.ch
Téléphone 031 357 91 11
www.visana.ch



visana
A votre service, tout simplement.